

## **Le CNCS à Ste Evette, objet d'une polémique qui n'aurait pas lieu d'être**

Le Maire d'Esquibien a indiqué dans la presse qu'il avait décidé de maintenir son projet sans tenir compte des avis des associations qui se sont mobilisées sur la question. Jusqu'à présent, et encore aujourd'hui, lesdites associations ont souhaité éviter toute polémique et privilégier le dialogue et la concertation afin que la question du relogement du Centre Nautique du Cap Sizun trouve rapidement une issue favorable. Mais la position du Maire et ses propos nécessitent une mise au point.

Sur le fond, il n'y a aucune opposition de nos associations sur le principe d'un relogement du CNCS, bien au contraire ! Les locaux existants sont trop exigus et vétustes, et l'excellent travail du Président du Centre et de son équipe ont permis au fil des ans et malgré ces conditions précaires un développement de l'activité au bénéfice tant des jeunes habitants du Cap que des vacanciers. La décision du Maire de doter le Centre de locaux mieux adaptés est donc bienvenue et saluée par tous, tout comme le sont la décision du Conseil Général d'en assurer une partie du financement et celle du Conseil Portuaire de délivrer une autorisation de construction sur le domaine portuaire.

C'est sur la forme que le bât blesse, puisque le projet proposé par la Mairie apparaît à beaucoup comme une verrue insupportable sur le site de Ste Evette. Ce dernier mériterait au contraire d'être choyé et embelli. L'ensemble prévu, implanté sur la plage exactement en face de la chapelle, est constitué de trois corps de bâtiments pour une longueur totale de 30 mètres, et une hauteur de faitage de 5,83 m. Par rapport à la route, la hauteur du toit est d'environ 4,50 m sur toute la longueur de 30 mètres, constituant un imposant obstacle visuel très malvenu à cet endroit. La chapelle de Ste Evette, patronne des pêcheurs de la Baie d'Audierne, ne serait alors plus en relation directe avec la mer comme ses bâtisseurs l'avaient voulu, et cet élément remarquable du rare patrimoine de la commune serait définitivement gâché.

Si aucune autre solution n'était possible, il faudrait sans doute se résoudre à sacrifier l'environnement et le patrimoine au bénéfice de l'activité nautique. Mais ce n'est pas le cas ! Toutefois, las de cette affaire, la Mairie refuse de travailler sur une alternative plus respectueuse du site, et veut imposer son projet. Les commissions environnement et urbanisme de la Mairie n'ont pas été consultées, pas plus que les associations concernées. Le projet a été présenté aux élus de façon biaisée, en minimisant l'impact environnemental (évoquant la hauteur des murs par rapport à la route de 1,25 m, alors que d'évidence, c'est la hauteur du faitage de 4,50 m qui a un sens). Le projet a ainsi été imposé le 26 juillet dernier au conseil municipal, qui n'a d'ailleurs pas été invité à voter formellement, ni à bulletin secret, ni à main levée.

Lors d'une entrevue en Mairie le 24 novembre, et en présence du Président du CNCS, les associations concernées ont mis en garde le Maire contre un inéluctable recours des riverains en Tribunal Administratif, qui aurait pour effet de retarder voire de compromettre un épilogue heureux.

Nos associations continueront d'œuvrer de toutes leurs énergies pour qu'une solution concertée, acceptable pour toutes les parties concernées, soit définie au plus tôt et mise rapidement en chantier.

Elles ne manqueront pas d'interpeller à ce sujet les candidats aux prochaines élections municipales, afin de s'assurer que ce dossier soit parmi les premiers à être pris en charge par la nouvelle équipe, de façon à ce que les usagers du CNCS n'aient pas davantage à pâtir de cette malheureuse affaire.